

Image not found or type unknown



Infraction code de la route

Par **c6ss**, le **27/08/2010 à 18:07**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler le 6 aout 2010 pour alcoolémie à 0.39 mg/l au deuxième souffle. J'ai payé l'amande de 90 euros et 6 points. Qu'est-ce que je risque du fait que, dans le passé, quand j'étais jeune permis en 1988, je me suis fait contrôler pour alcoolémie et une suspension de 24 mois et 5 ans de sursis.

Peuvent'il reprendre mon passé et quelles sanctions vais-je avoir ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2010 à 19:35**

Bonjour,

Votre taux d'alcool est contraventionnel (voir le post-it spécial sur ce sujet). Le PV étant réglé, l'affaire est close et il n'y aura strictement aucune suite.

En ce qui concerne votre passé, vous aviez un sursis de 5 ans à compter de 1988, donc les 5 ans étant largement dépassés (ils s'achevaient en 1993 et nous sommes en 2010, donc 17 ans se sont écoulés après la fin de votre sursis) vous n'avez aucune inquiétude pour ça.

Par **c6ss**, le **29/08/2010 à 10:32**

bonjour

merci beaucoup pour c est info

mais le probleme j ai eu un mois d aout castratrofique

le 2 aout j aurai grillé un feu rouge 4 points j ai pas payer

et le 16 aout depassement de la vitesse autorisé en doublant une voiture
limiter a 90 pris a 130 donc 123 km 3 points j ai payer

mais j ai fait appel a protégé mon permis .com ca va me couter 1500euros

aije bien fait

svp merci

Par **Tisuisse**, le **29/08/2010 à 22:24**

Donc, si je comprends bien :

02.08.2010 => feu rouge, PV non payé donc, aujourd'hui, amende forfaitaire
exigée : 135 € puis retrait de 4 points

06.08.2010 => conduite sous alcool avec taux contraventionnel, PV payé
puis retrait de 6 points

16.08.2010 => excès de vitesse de 30 à 39 km/h, amende payée puis
retrait de 3 points

Effectivement, votre mois d'août a été vraiment catastrophique puisque vous perdez, en 2
semaines, 13 points soit la totalité de vos points du permis.

Ce que vous devez faire : ne laissez pas votre PV de feu rouge devenir un montant majoré à
375 €, c'est trop cher. Soit vous avez été interpellé et vous n'avez aucune possibilité de
contesté, soit vous n'avez pas été intercepté et vous contestez avoir été le conducteur du
véhicule.

De toute façon, les 3 retraits de points ne se feront pas ensemble. Ils se feront à des dates
différentes. Donc, dès que vous constatez que des points de 2 des 3 infractions ont été retirés
sur votre permis, n'attendez pas le retrait de la 3e infraction. Vous faites tout de suite un stage
pour récupérer 4 points et ainsi sauver votre permis. Voyez la préfecture pour avoir l'adresse
du site des points et votre code d'accès personnel.

Ces infos vous sont accessibles gratuitement sans avoir à passer par un site très cher.

Par **c6ss**, le **30/08/2010** à **19:20**

bonjour

merci beaucoup

j aurais encore une question

vaije avoir une suspenssion de permis pour l essai de vitesse et le feu rouge

svp merci

Par **Tisuisse**, le **30/08/2010** à **19:39**

Réponse : dans les 2 cas c'est NON car l'amende, une fois payée, éteint toutes autres poursuites. Le conducteur, en payant, a reconnu son infraction, donc ne peut plus contester, mais le Ministère Public, une fois le PV payé, ne peut plus poursuivre le conducteur et le faire comparaître devant un tribunal.

Par **c6ss**, le **30/08/2010** à **20:45**

merci pour vaut reponce ca me rassure

mais tu faite que je vais perdre 9 points il va me rester 1 points je vais faire un stage pour recuperé 4 points je vais en avoir 5 points je paye l amende pour feu rouge il vont m enlever 4 points il va me rester 1 points ce n est pas possible pour moi de rouler avec un points

j ai fait appel a PROTEGER MON PERMIS et il mon dit de ne pas payer l amende du feu rouge et de faire le stage et il ma dit qu il pouvait m eviter la suspenssion et après il pourais me ravoir 11 points et je doit payer 1500euros

j ai fait une demande a maitre cohen il vont examiné ma demande

et une fois les 9 points retiré de faire le stage pour 4 points donc j aurai 5 points

et eu il vont trainer le pv pendants 1ans et demie de faire appel a chaque fois et de refaire un stage dans 2 ans je doit payer 2250 euros

quel est la meilleure solution

svp merci

Par **Tisuisse**, le **30/08/2010** à **22:34**

Là, c'est vous qui décidez.

Par **c6ss**, le **31/08/2010** à **19:20**

merci pour c est info

Par **jeetendra**, le **31/08/2010** à **19:38**

Bonjour, payez 2250 euros pour ça, c'est de l'argent de perdu, surtout comment ils vont faire pour retarder les choses avant un deuxième stage de sensibilisation à la sécurité routière, l'avocat il a une obligation de moyen et non de résultat, alors prudence et bon courage, cordialement.

Par **c6ss**, le **31/08/2010** à **20:11**

bonjour

pour un feu rouge grillé y a t il des sanctions

svp merci